



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2024.59

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU MAIRE À MONSIEUR OLIVIER MOUSTACAS,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

**Vu** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui a pour objet de prévenir les conflits d'intérêts et notamment ses articles 1 et 2,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints,

**Vu** la circulaire n°1395 du 27 janvier 2004 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

**Vu** l'instruction ministérielle n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,

**Considérant** que le maire est seul chargé de l'administration de la commune, mais qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire et par des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1** : Délégations de fonctions sont données à monsieur Olivier MOUSTACAS, conseiller municipal en tant que :

- Correspondant défense,
- Maitre de cérémonie dans le cadre de l'organisation des cérémonies patriotiques.

**Article 2** : Cette délégation comporte notamment l'étude et l'instruction de tout dossier, la proposition de toute solution et la signature de courriers relevant de ce secteur.

**Article 3** : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4** : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet de Versailles, à madame la Trésorière Principale de la Celle Saint-Cloud et remise à l'intéressé.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 10 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le : 10/09/2024

Olivier MOUSTACAS

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240910-2024-59-AR  
Date de réception préfecture : 11/09/2024